

# **RÉSOLUTION DE LA F3SCT PORTANT SUR LE POINT 6 POUR INFORMATION : BILAN ALEAS CLIMATIQUE DE LA F3SCT DU 26 SEPTEMBRE 2024**

## **LES CONSTATS DE LA F3SCT**

Les membres de la F3SCT constatent :

- L'absence d'accident déclaré en lien avec les aléas climatiques, sans pour autant étudier la possible influence des conditions météorologiques suite aux déclarations d'accident.
- L'absence d'étude des arrêts de travail en lien avec les épisodes de froid ou chaud
- L'absence de référence à la notion de vague de chaleur et pas uniquement "canicules" : l'expression « vague de chaleur » recouvre diverses situations (pic de chaleur, épisode persistant de chaleur, canicule)
- L'absence de remontées des RSST des lycées (plonge, ateliers, lingerie...) et des services sur le thème des conditions météorologiques alors même qu'il y a eu a minima une saisie en 2023 d'une agente de la DFPP, le 7 décembre sur le froid à Capdeville, *côté nord*, "extrêmement froid" (*Plaids, mitaine, bouillottes*)

## **Demandes de la F3SCT concernant les conditions de travail des agent.e.s**

Les membres de la F3SCT demandent :

- La mise en place d'un travail sur les conditions de travail, et la prévention genrée pour tous les agents région, en extérieur, comme en intérieur (EPI, EPC...) en se basant sur des travaux tels que ceux menés par la communauté d'agglomération de la Rochelle (cf annexe à la résolution)
- L'ajout des facteurs climatiques dans les DUERP et la mise à jour des protocoles aléas climatiques

D'un commun accord, les membres demandent :

- **Que les demandes ci-dessus de la F3SCT soient prises en compte par la collectivité**
- **Que la présente résolution soit annexée au procès-verbal de la F3SCT du 26 septembre 2024 et publiée sur l'Intranet**
- **Qu'une réponse écrite de la collectivité à cette résolution soit également annexée au procès-verbal**